

**PARCOURS D'ÉTUDES
2024-2025
DANSE CLASSIQUE**

CATEGORIE

Discipline principale

NIVEAU

Année préparatoire / 1^{er} cycle supérieur

Année préparatoire de mise à niveau (1 an)

PROFESSEUR.ES

Classes de femmes

Isabelle RIDDEZ : professeure principale référente, classes de la discipline principale et classes de pointes

Isabelle CIARAVOLA : classes de la discipline principale

Classes d'hommes

Sébastien THILL (par intérim) : professeur principal référent, classes de la discipline principale et technique spécifique

Bertrand BELEM : classes de la discipline principale

Gabriele SANTONI (par intérim) : classes de la discipline principale

Classes d'hommes et de femmes

Roxana BARBACARU : danse de caractère

Cathy BISSON : classe de Jazz

Soahanta DE OLIVEIRA : analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)

Virginie GARANDEAU : culture chorégraphique et artistique

Juliette MAL : préparation physique

Jeanne PESLE : yoga

CONCOURS D'ENTREE 2025-2026

Âge requis : entre 14 et 17 ans (l'âge indiqué est entendu au 1er octobre 2025).

Dates d'inscription : sur Internet www.conservatoiredeparis.fr

Dates des épreuves : sur Internet www.conservatoiredeparis.fr

Toutes les épreuves se déroulent devant un jury composé de membres de l'équipe pédagogique de la direction des études chorégraphiques et de personnalités reconnues du monde chorégraphique

Admissibilité

Participation à une classe de danse classique, d'une durée maximum d'1h, dispensée par un.e professeur.e intervenant.e au sein de la direction des études chorégraphiques du Conservatoire. Les candidat.es ayant obtenu une note inférieure à 12 sont éliminé.es.

À l'issue de l'épreuve d'admissibilité, de façon exceptionnelle, sur proposition du jury, certain.es candidat.es n'ayant pas été retenu.es pour les épreuves d'admission en danse classique peuvent être invité.es à passer directement l'épreuve d'admission en danse contemporaine.

Admission

1 - Participation à une classe de danse classique, d'une durée maximum de 2h, dispensée par un.e professeur.e intervenant.e au sein de la direction des études chorégraphiques du Conservatoire.

2 - Présentation d'une variation classique au choix du candidat.e - pour les femmes, interprétée sur pointes.

Les candidat.es doivent déposer la musique de leur variation sur leur compte candidat.

Durée de la variation : 1mn à 2mn maximum.

3 - Entretien avec le jury.

Durée maximum : 10 minutes

Chaque épreuve fait l'objet d'une note sur 20. Les candidat.es ayant obtenu une note globale (moyenne des trois notes) inférieure à 12 sont éliminé.es.

N.B. : Les candidat.es reçu.es au concours d'entrée qui ne sont pas ressortissant.es d'États francophones devront présenter, avant le 10 juillet précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à **B1** dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Entrée en formation

Le jury du concours d'entrée se prononce pour avis sur le niveau d'admission, en classe préparatoire ou au sein du 1^{er} cycle d'enseignement supérieur, en fonction de l'âge et du niveau du/de la candidat.e.

Après examen de son dossier, la direction des études chorégraphiques décide du niveau dans lequel le/la candidat.e intègre le Conservatoire. Cette décision fait l'objet d'un écrit, le cas échéant indiquant les enseignements supplémentaires à suivre dans le cas d'un positionnement en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année du 1^{er} cycle d'enseignement supérieur.

Durant le 1^{er} semestre ou à l'issue du 1^{er} semestre, sur proposition du directeur des études chorégraphiques et après avis des professeur.es du niveau d'études concerné, il peut être proposé aux nouveaux.elles entrant.es un changement d'année d'études. Le changement vers une année supérieure est laissé à la libre appréciation des étudiant.es ou, selon le cas, de leurs représentant.es légaux.ales, mais est obligatoire pour un changement pour une année inférieure

Objectifs

Semestres 1 et 2

L'année préparatoire est une année de mise à niveau technique et de maturité afin d'atteindre les critères demandés pour entrer en DNSP1 (1^{ère} année du 1^{er} cycle d'enseignement supérieur). Il s'agit pour les étudiant.es de s'adapter à un rythme plus soutenu de travail, d'aborder la technique de la danse classique telle qu'elle est enseignée au Conservatoire, à travers les cours techniques, les cours spécifiques femmes et hommes, la danse de caractère, de découvrir la danse jazz. De plus, des notions de base d'AF CMD, de yoga et de culture chorégraphique et artistique viennent compléter l'apprentissage.

Compétences attendues :

Capacité à assimiler les corrections et les différents éléments techniques et /ou théoriques formulés par les professeur.es.

Précision de la connaissance du vocabulaire de la danse classique et de son application corporelle rigoureuse.

Affirmation de la personnalité de l'étudiant.e, à travers une forte motivation et une assiduité attentive.

Critères d'observation et d'évaluation :

Conscience du placement et maîtrise des fondamentaux techniques de la danse classique.
Expressivité, engagement sensible.
Musicalité – relation au temps.
Investissement.

Contenu

Semestres 1 et 2

Unités d'enseignement	Volumes horaires hebdomadaires
UE 1 – Apprentissages technique et artistique	
1- Discipline principale (danse classique)	7h30 H./7h30 F.
2- Technique spécifique (homme) / Pointes (femme)	2h30 H./3h30 F.
UE 2- Disciplines complémentaires	
1- Danse caractère	1h
2- Danse jazz	2h30 H./1h30 F.
UE 3 – Disciplines théoriques et somatiques	
1- AFCMD / Yoga	1h
2- Culture chorégraphique et artistique	1h
Préparation physique	1h
Total	16h30

3 /12

Évaluation des enseignements

Par contrôle continu

Celui-ci porte sur l'ensemble des unités d'enseignement pour les semestres 1 et 2 ci-dessus décrits.

Par contrôle terminal

Un jury interne présidé par la direction des études chorégraphiques est constitué pour évaluer chaque étudiant.e. dans le cadre de l'UE1

Semestre 2

Au terme du semestre 2, l'UE 1 donne lieu à un contrôle terminal qui comporte :

Une classe (barre et milieu) d'une durée de 45 minutes environ, donnée par le/la professeur principal.e référent.e;

Un enchaînement élaboré par le/la professeur principal.e référent.e, interprété en passage individuel.

Chaque épreuve fait l'objet d'une note sur 20.

Validation des UE

Pour chaque UE, une note globale est attribuée.

La note globale est constituée de la moyenne des notes du contrôle continu de chaque semestre, à l'exception de l'UE 1.

Dans le cas de l'UE 1, la note globale est constituée pour 50% de la note du contrôle continu (moyenne des semestres 1 et 2) et pour 50% de la note de l'examen final.

Une UE est validée pour l'année dès lors que la note globale obtenue est d'au moins 12/20.

Les étudiant.es ayant validé l'ensemble des UE de l'année préparatoire sont autorisés à poursuivre leurs études pour rentrer en DNSP danseur.seuse.

Dans le cas où l'UE issue des disciplines théoriques et somatiques (AFCMD, culture chorégraphique et artistique) n'est pas validée, les étudiant.es sont toutefois autorisé.es à entrer en DNSP1, avec obligation de passer l'année suivante les épreuves du contrôle continu de l'UE concernée en candidat.e libre.

A l'issue de chaque semestre, l'équipe pédagogique, constituée en commission interne à la direction des études chorégraphiques et composée de la direction des études chorégraphiques et des professeur.es responsables des matières de l'UE1, et dans le cadre du semestre 2, d'un représentant du jury, examine la situation des étudiant.es ayant obtenu une note moyenne inférieure à 12/20 aux UE 1, 2 ou 3 lors des semestres 1 et 2.

Semestre 1

La poursuite de l'année scolaire en cours est autorisée. Les avis motivés de la commission sont communiqués par écrit à l'étudiant.e et lors d'un entretien avec la direction des études chorégraphiques.

Semestre 2

La commission se prononce sur la fin de scolarité au sein de l'établissement, ou à titre exceptionnel un possible redoublement.

A l'issue des travaux de la commission, la direction des études chorégraphiques propose à la direction de l'établissement un passage en DNSP danseur.seuse, un redoublement ou la fin de scolarité au sein de l'établissement.

Ses avis motivés sont communiqués à l'étudiant.e lors d'un entretien avec la direction des études chorégraphiques.

4 /12

Les notes et appréciations des professeur.es font l'objet d'un relevé de notes et appréciations écrit à la fin de chaque semestre.

Cas de force majeure :

A titre exceptionnel, pour les étudiant.es n'ayant pas pu se présenter aux examens terminaux du semestre 2 au motif d'un empêchement grave et dûment justifié dont les caractéristiques font l'objet d'un cas de force majeure, un examen de rattrapage est organisé, afin que la direction des études chorégraphiques se prononce, après examen du dossier de l'étudiant.e et avis du/de la professeur principal.e, sur la validation ou non des UE concernées.

**1^{er} cycle supérieur (années 1 à 3)
DNSP DANSEUR**

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

3 ans - 180 ECTS.

*A titre exceptionnel, une année supplémentaire peut être accordée après avis de l'équipe pédagogique lors de la commission d'évaluation qui se tient lors des semestres 2, 4 ou 5.
Il est recommandé que la scolarité d'enseignement général au sein d'un établissement scolaire soit terminée à l'issue du DNSP2.*

PROFESSEUR.ES

DNSP Danseur.seuse semestres 1 et 2 :

Classes de femmes

Emilie COZETTE (par intérim) : professeure principale référente, classes de la discipline principale, classes de pointes

Anne SALMON : classes de la discipline principale

Classes d'hommes

Bertrand BELEM : professeur principal référent, classes de la discipline principale, classes de technique spécifique

Sébastien THILL (par intérim) : classes de la discipline principale

Gabriele SANTONI (par intérim) : classes de la discipline principale

5 /12

Classes de femmes et d'hommes

Bertrand BELEM : adage

Emilie COZETTE (par intérim) : adage

Sylvie BERTHOMÉ : improvisation/interprétation/composition

Iris FLORENTINY : danse contemporaine

Soahanta DE OLIVEIRA : analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)

Virginie GARANDEAU : culture chorégraphique et artistique

Matthieu LECOQ (par intérim) : formation musicale

Juliette MAL : préparation physique

DNSP Danseur.seuse semestres 3 et 4 :

Classes de femmes

Anne SALMON : professeure principale référente, classes de la discipline principale, classes de pointes et variations

Isabelle CIARAVOLA : classes de la discipline principale

Classes d'hommes

Laurent NOVIS : professeur principal référent, classes de la discipline principale, classes de technique spécifique et variations

Sébastien THILL (par intérim) : technique spécifique

Gil ISOART : classes de la discipline principale

Classes de femmes et d'hommes

Laurent NOVIS : répertoire et adage

Anne SALMON : adage

Raphaëlle DELAUNAY : répertoire néo-classique et contemporain

Sylvie BERTHOMÉ : improvisation/interprétation/composition

Cathy BISSON : classes de danse jazz

Soahanta de OLIVEIRA : observation personnalisée – Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)
Virginie GARANDEAU : culture chorégraphique et artistique
Matthieu LECOQ (par intérim) : formation musicale
Juliette MAL : préparation physique
Jeanne PESLE : yoga

DNSP Danseur.seuse semestres 5 et 6 :

Classes de femmes

Isabelle CIARAVOLA : professeure principale référente, classes de la discipline principale, classes de pointes et variations
Anne SALMON : classes de la discipline principale

Classes d'hommes

Gil ISOART : professeur principal référent, classes de la discipline principale, classes de technique spécifique et variations
Laurent NOVIS : classes de la discipline principale

Classes de filles et garçons

Raphaëlle DELAUNAY : répertoire néo-classique et contemporain
Sylvie BERTHOMÉ : improvisation/interprétation/composition et composition personnelle
Isabelle CIARAVOLA : adage
Gil ISOART : adage
Cheryl THERRIEN : classes de danse contemporaine
Daniel CONDAMINES : classes de danse contemporaine
Soahanta de OLIVEIRA: observation personnalisée – Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)
Virginie GARANDEAU : culture chorégraphique et artistique
Matthieu LECOQ (par intérim) : formation musicale
Juliette MAL : préparation physique
Jeanne PESLE : yoga

6 /12

Objectifs

Semestres 1 et 2

En DNSP1, il s'agit pour les étudiant.es de consolider les fondamentaux du vocabulaire de la danse classique (française et russe en particulier), la technique de pointes pour les femmes et le vocabulaire spécifique masculin pour les hommes, d'appréhender le travail de corps de ballet et d'ensemble dans les classes d'adage. Le placement et l'alignement corporel sont en fin d'année des acquis solides sur lesquels s'appuyer pour passer dans la classe supérieure.

Une initiation à certaines techniques de la danse contemporaine, à l'improvisation et à la composition, ainsi que des cours théoriques d'anatomie et physiologie, de yoga, de formation musicale-danseur et de culture chorégraphique et artistique viennent compléter cet enseignement. Différentes techniques de préparation et de récupération à l'effort sont introduites.

Compétences attendues :

Capacité à assimiler les corrections et les différents éléments techniques et /ou théoriques formulés par les professeur.es.

Précision de la connaissance du vocabulaire de la danse classique et de son application corporelle rigoureuse.

Développement d'une expressivité et d'un imaginaire créatif.

Affirmation de sa personnalité, à travers une forte motivation et une assiduité attentive.

Critères d'observation et d'évaluation :

Conscience du placement et maîtrise des fondamentaux techniques de la danse classique.

Expressivité, engagement sensible.

Musicalité – relation au temps.

Investissement.

Semestres 3 et 4

En DNSP2, l'étudiant.e approfondit sa connaissance et sa maîtrise du vocabulaire de la danse classique (française et russe en particulier) et commence à pouvoir appréhender de façon maîtrisée des combinaisons de plus en plus complexes, tout en augmentant ses possibilités dans la technique des pointes pour les femmes et la technique masculine pour les hommes. L'étudiant.e commence également à intégrer ses acquis dans le travail de répertoire soliste, à travers des extraits de répertoire de la danse classique et néoclassique. La notion d'interprétation est abordée. Une plus grande aisance en danse contemporaine est demandée. De nouveaux outils d'improvisation et de composition sont apportés. Les cours théoriques et pratiques de formation musicale-danseur.seuse, d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, de pratique somatique et de culture chorégraphique et artistique viennent compléter cet enseignement. Différentes techniques de préparation et de récupération à l'effort sont apportées.

Compétences attendues :

Maîtrise du vocabulaire de la danse classique et son application dans l'exécution technique de combinaisons complexes.

Développement d'une personnalité artistique singulière.

Capacité à maintenir un rythme assidu d'acquisition.

Capacité d'adaptation et disponibilité à différents vocabulaires chorégraphiques.

Critères d'observation et d'évaluation :

Maîtrise du placement et maîtrise approfondie des fondamentaux techniques de la danse classique.

Expressivité, engagement sensible.

Musicalité – relation au temps et à l'espace.

Investissement, accroissement de l'autonomie et de l'autoévaluation.

7 /12

Semestres 5 et 6

En DNSP3, l'étudiant.e fait preuve d'une grande maîtrise du vocabulaire et des techniques de danse classique. Il/elle peut appréhender différents types de répertoire classique et néo-classique et naviguer entre des mouvements d'ensemble et des rôles de soliste.

La danse contemporaine fait pleinement partie du bagage chorégraphique attendu, tout comme la capacité à improviser et composer de façon personnelle et singulière.

Les connaissances musicales et en culture chorégraphique et artistique sont approfondies et rendent possible une contextualisation et une analyse de sa pratique et des différents courants et styles traversés. Différentes techniques de préparation et de récupération à l'effort sont approfondies.

Compétences attendues :

Haut niveau de maîtrise du placement, du vocabulaire et des combinaisons techniques complexes de la danse classique, capacité à adapter cette maîtrise à différents styles chorégraphiques.

Accomplissement d'une personnalité artistique singulière et capacité à proposer différentes interprétations en fonction des styles et approches chorégraphiques.

Capacité à développer son autoévaluation et à analyser les différents registres chorégraphiques dans lesquels l'apprentissage se réalise.

Critères d'observation et d'évaluation :

Haut niveau de maîtrise des techniques de danse classique et néo-classique.

Expressivité, engagement sensible.

Musicalité – relation au temps et à l'espace et au genre musical.

Investissement et capacité à affirmer sa présence sur un plateau ou dans un studio de danse lors de répétitions ou de représentations publiques.

Développement d'un discours critique référencé sur les œuvres.

Contenu - crédits européens (ECTS)

Semestres 1 et 2

Unités d'enseignement	ECTS	Volumes horaires hebdomadaires
UE 1 - Apprentissages techniques et artistiques	30	
1. Discipline principale (danse classique)		7h30
2. Technique spécifique (homme) / Pointes (femme)		2h00
UE 2 - Ateliers fondamentaux	12	
1- Adage, pas de deux		1h30
UE 3 - Disciplines complémentaires	12	
1- Improvisation/interprétation/composition		1h30
2- Danse contemporaine		1h00
UE 4 - Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)	2	1h00
UE 5 - Culture chorégraphique et artistique	2	1h00
UE 6 - Formation musicale	2	1h00
Préparation physique	/	1h00
Total	60	17h30

8 /12

Semestres 3 et 4

Unités d'enseignement	ECTS	Volumes horaires hebdomadaires
UE 1 - Apprentissages technique et artistique	29	
1. Discipline principale (danse classique)		7h30
2. Technique spécifique (homme) / Pointes (femme) et variations		3h00
UE 2 - Ateliers fondamentaux	21	
1. Répertoire classique, néo-classique et contemporain		3h00
2. Adage / pas de deux		1h30
3. Improvisation/interprétation/composition		1h30
U.E 3 - Disciplines complémentaires	4	
1. Danse jazz		1h30
Le cas échéant : module ponctuel de pratique interdisciplinaire		
UE 4 - Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) / Yoga	2	2h30
UE 5 - Culture chorégraphique et artistique	2	1h00
UE 6 - Formation musicale	2	1h00
Préparation physique	/	1h00
Total	60	23h30

Des masters class thématiques pourront être organisées en semestres 3 et/ou 4, dont le volume horaire est compris dans les heures attribuées aux UE 1, 2 et 3.

Les étudiants participent de façon obligatoire aux aspects pratiques du métier (APM2) sur deux demi-journées.

Semestre 5 et 6

Unités d'enseignement	ECTS	Volumes horaires hebdomadaires
UE 1 – Certificat d'interprétation de la danse Discipline principale (danse classique) 1. Apprentissages technique et artistique 2. Technique spécifique (homme) / Pointes (femme) et variations 3. Répertoire néoclassique et contemporain 4. Improvisation / interprétation / composition	40	7h30 4h30 3h00 3h00
UE 2- Disciplines complémentaires 1. Adage / pas de deux 2. Danse contemporaine	14	3h00 1h30
UE 3 – Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) / Yoga	2	2h00
UE 4 - Culture chorégraphique et artistique	2	2h00
UE 5 – Formation musicale	2	2h00
Préparation physique	/	1h00
Total	60	29h30

9 /12

Évaluation des enseignements

Par contrôle continu

Celui-ci porte sur l'ensemble des unités d'enseignement pour les 6 semestres ci-dessus décrits.

Par contrôle terminal

Un jury interne pour les semestres 2 et 4, et externe pour le semestre 6 (certificat d'interprétation de la danse) présidé par la direction des études chorégraphiques est constitué pour évaluer chaque étudiant.e.

Semestre 2

Au terme du semestre 2, l'UE 1 donne lieu à un contrôle terminal qui comporte une présentation chorégraphique de l'ensemble des étudiant.es et une variation tous deux élaborés par le/la professeur.e principal.e référent.e de la discipline.

L'épreuve fait l'objet d'une note sur 20.

Semestre 4

Au terme du semestre 4, l'UE 1 et la matière « **Improvisation/interprétation /composition** » de l'UE 2 « donnent lieu à un contrôle terminal qui comporte :

- Deux variations issues du répertoire et adaptées par le/la professeur.e principal.e référent.e de la discipline d'une durée maximum de 2 minutes 30.

- Une composition personnelle, encadrée par la professeure responsable des enseignements de composition, d'une durée maximum de 2 minutes.

Chaque épreuve fait l'objet d'une note sur 20

Semestre 6

Au terme du semestre 6, l'UE1 « Certificat d'interprétation de la danse » donne lieu à un contrôle terminal qui comporte :

- Une variation imposée (extraite des répertoires) ;
- Une variation de répertoire (variation ou danse en solo reconnue comme telle) : choix de l'étudiant validé par le/la professeur.e principal.e référent.e de la discipline en concertation avec la direction des études chorégraphiques ;
- Une composition personnelle, encadrée par la professeure responsable des enseignements de composition, d'une durée maximum de 3 minutes.

Tout au long des études, des présentations publiques sont organisées. Elles peuvent donner lieu à l'implication de l'ensemble des étudiant.es inscrit.es en DNSP de danseur.seuse et/ou en 2^{ème} cycle. Elles sont menées dans le cadre de projets internes à l'établissement (Projets danse, École ouverte, etc.) et/ou hors les murs (projets en partenariats avec des institutions culturelles et/ou artistiques), et peuvent faire l'objet d'une évaluation notée sur 20 et/ou de commentaires, inclus dans l'UE 2 de chaque semestre.

Validation des études et des UE – Délivrance du DNSP de Danseur.seuse

Pour chaque UE, une note globale est attribuée.

Une UE est validée pour l'année dès lors que la note globale obtenue est d'au moins 12/20. La note globale est constituée de la moyenne des notes du contrôle continu de chaque semestre, à l'exception de l'UE 1 en DNSP1, des UE 1 et de la troisième matière de l'UE 2 en DNSP 2, et de l'UE 1 en DNSP3.

Dans le cas de l'UE 1 en DNSP1, et dans le cas des disciplines des UE 1 et 2 qui font l'objet d'un contrôle terminal en DNSP2, la note globale est constituée pour 40% de la note du contrôle continu (moyenne semestres 1 et 2) et pour 60% de la note de l'examen final attribuée par le jury. Dans le cas de l'UE 1 en DNSP3, la note globale est constituée pour 30% de la note du contrôle continu (moyenne des deux semestres) et pour 70% de la note de l'examen final attribuée par le jury.

Les étudiants inscrits en DNSP1 et DNSP2 ayant validé l'ensemble des UE de l'année en cours sont autorisés à poursuivre leurs études dans la classe supérieure.

Dans le cas où une UE issue des disciplines théoriques (formation musicale du danseur, anatomie/physiologie, culture chorégraphique et artistique) n'est pas validée, les étudiant.es sont toutefois autorisé.es à intégrer la classe supérieure, avec obligation de passer l'année suivante les épreuves du contrôle continu de l'UE concernée en candidat.e libre. Le nombre maximum d'UE théoriques non obtenues pour poursuivre des études en année supérieure est fixé à 2.

A l'issue de chaque semestre, à l'exception du semestre 6, l'équipe pédagogique, constituée en commission interne à la direction des études chorégraphiques composée de la direction des études chorégraphiques, des professeur.es responsables des différentes matières de l'UE1, et d'un.e représentant.e du jury dans le cas des semestres 2 et 4, examine la situation des étudiants ayant obtenu une note moyenne inférieure à 12/20 aux UE 1, et 2 lors des semestres de 1 à 4 et aux UE 1, et 2 lors du semestre 5.

Semestres 1 et 3

La poursuite de l'année scolaire en cours est autorisée. Les avis motivés de la commission sont communiqués par écrit à l'étudiant.e et lors d'un entretien avec la direction des études chorégraphiques.

À titre exceptionnel une réorientation vers le cursus contemporain peut-être proposée par la commission pour une période d'essai d'un mois plein. À l'issue de cette période d'essai, une décision définitive sera prise, après avis des professeur.es de la discipline principale et du niveau d'études concerné, sur le passage dans ce nouveau cursus ou le maintien dans son cursus d'origine.

Semestres 2 et 4

La commission se prononce sur un redoublement, le cas échéant une réorientation de parcours ou la fin de scolarité au sein de l'établissement. Ses avis motivés sont communiqués à l'étudiant.e lors d'un entretien avec la direction des études chorégraphiques.

Semestre 5

La commission se prononce sur un redoublement, ce qui conduit à une non-présentation à l'examen terminal du semestre 6. Ses avis motivés sont communiqués à l'étudiant.e lors d'un entretien avec la direction des études chorégraphiques.

Les notes et appréciations des professeur.es font l'objet d'un relevé de notes et appréciations écrit à la fin de chaque semestre.

Cas de force majeure :

A titre exceptionnel, pour les étudiant.es n'ayant pas pu se présenter aux examens terminaux des semestres 2 et 4 au motif d'un empêchement grave et dûment justifié dont les caractéristiques font l'objet d'un cas de force majeure, un examen de rattrapage est organisé, afin que la direction des études chorégraphiques se prononce, après examen du dossier de l'étudiant.e et avis du/de la professeur.e principale, sur la validation ou non des UE concernées.

A titre exceptionnel, pour les étudiant.es n'ayant pas pu se présenter aux examens terminaux du semestre 6 au motif d'un empêchement grave et dûment justifié dont les caractéristiques font l'objet d'un cas de force majeure, les étudiant.es concerné.es peuvent soit avoir la possibilité de redoubler, ou, s'ils/elles souhaitent continuer leur scolarité en 2^{ème} cycle, se présenter l'année suivante, en candidat.e libre, au « Certificat d'interprétation de la danse ». Dans l'attente de l'examen, ils/elles sont autorisé.es à intégrer la première année du 2^{ème} cycle. La validation de DNSP de danseur.seuse et de la première année du 2^{ème} cycle dépend de l'obtention du « Certificat d'interprétation de la danse ».

11 /12

Délivrance du certificat d'interprétation de la danse

Les trois épreuves (variation imposée, variation libre et composition personnelle) font chacune l'objet d'une note sur 20.

La note globale attribuée au certificat d'interprétation de la danse est définie à partir de la moyenne de la note obtenue à l'examen final (moyenne des trois notes) et de la moyenne des notes du contrôle continu de l'UE 1 des semestres 5 et 6 réparties comme suit : 70% examen final et 30% contrôle continu.

Le certificat d'interprétation de la danse est décerné aux étudiant.es ayant obtenu une note globale d'au moins 10 sur 20 au contrôle continu et au contrôle terminal, avec attribution d'une mention selon le barème suivant :

Assez Bien : 12 à moins de 14

Bien : 14 à moins de 16

Très Bien : 16 à 20

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur.seuse (DNSPD) est délivré aux étudiant.es ayant validé l'ensemble des UE des semestres 1 à 6

En DNSP3, il est demandé aux étudiant.es d'effectuer un **stage obligatoire** d'une durée minimum de 5 jours, uniquement pendant les vacances scolaires, ou pendant la période de prolongation de scolarité après l'obtention du certificat d'interprétation de la danse. Ce stage fait l'objet d'une convention signée par le conservatoire, la structure d'accueil et l'étudiant.e.

La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le DNSP de danseur.euse est celle attribuée au Certificat d'interprétation de la danse.

Licence Art du Spectacle chorégraphique de l'Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis

Un partenariat entre le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis permet aux étudiant.es admis.es en 1^{er} cycle supérieur d'obtenir, conjointement avec le DNSP de danseur, et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université, la licence Art du spectacle chorégraphique. Les rythmes d'acquisition de la licence, et du DNSP de danseur.euse peuvent être soit en phase, soit dissociés. Tous les enseignements validés et les ECTS attribués par l'université sont acquis.

Une mutualisation des enseignements entre l'Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis et le Conservatoire permet un double parcours d'études cohérent en termes de contenu et d'emploi du temps. En conséquence, les étudiant.es peuvent obtenir sereinement les 60 ECTS nécessaires à la délivrance de la licence.

Ces 60 ECTS se répartissent comme suit :

- 32 ECTS sont acquis à la fin du DNSP3, l'université reconnaît ainsi la valeur des contenus de la formation dispensée au Conservatoire,
- 28 ECTS sont acquis après le suivi de cinq unités d'enseignement :
 - Analyse d'œuvre, enseignement qui s'intègre dans l'UE 5 Culture chorégraphique et artistique du semestre 6 du DNSP de danseur.euse (36 heures)
 - Histoire de la danse (36 heures)
 - Introduction du discours sur le corps (36 heures)
 - Analyse des pratiques (36 heures)
 - Outils et analyse de l'expérience, accompagnement pour l'élaboration d'un dossier personnel et pour la production de ce dossier.